

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/10/2022

Dossier complet le :

21/10/2022

N° d'enregistrement :

2022-6471

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'une usine de production et conditionnement de vinaigre pour déménagement des sites de Nantes centre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CAROFF

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur BRABANT Valéry

RCS / SIRET

8 7 2 8 0 2 7 6 4 0 0 0 5 2

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	a) autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Rubrique 2265.1, mise en œuvre d'un procédé de fermentation acétique en milieu liquide. Le volume total des fermenteurs sera de 600 m ³ .
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² . Surface de plancher 11 176 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une usine de fabrication et conditionnement de vin. L'usine sera accessible depuis la D85. Le projet a été conçu afin de conserver les haies périphériques. Le terrain est actuellement non occupé, il a été occupé par des serres avant déménagement sur un autre site. Le site sera accessible depuis deux entrées, une voirie périphérique permettra de faire le tour du bâtiment. Les aménagements sur le terrain comprendront un bâtiment de 11 176 m², une zone technique extérieure, des voiries, des ouvrages de gestion des eaux pluviales et des eaux d'extinction incendie. Le bâtiment production sera composé de trois cuveries extérieures (cuverie alcool, vin et vinaigre), d'une zone accueillant le processus de fermentation, d'une cuverie couverte (vinaigre), d'une zone de conditionnement et d'une zone de stockage produits finis. Le bâtiment présentera les dispositions constructives suivantes : structure métallique R15, murs extérieurs bardage double peau laine minérale, couverture bac acier isolation laine minérale étanchéité bitumée. Les installations techniques seront dans des caissons REI 120. Les murs séparatifs de la zone conditionnement avec la zone fermentation-cuverie et avec le stockage produits finis seront REI 120, ainsi que le mur séparatif stockage-fermentation. La hauteur sera de 13,18 m au faitage pour le stockage et de 13,22 m au faitage et de 17,3 m à l'acrotère pour le bâtiment fermentation. Le projet ne nécessite pas de démolition.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de construire un nouveau site permettant de regrouper sur un même site les trois sites de la société actuellement dispersés sur l'agglomération Nantaise. La société CAROFF a cherché un terrain lui permettant de réaliser ce projet. L'implantation en périphérie de l'agglomération aura donc pour avantage de limiter le flux de véhicules dans l'agglomération et de pérenniser l'emploi. De plus, la demande en vinaigre blanc étant en constante évolution notamment sur le marché des produits ménagers, la construction d'un nouveau site permettra de faire face à une augmentation de la production.

Le site produira du vinaigre d'alcool, de vin et de cidre, le vinaigre d'alcool représente environ 85 % de la production du site. Les principaux marchés sont les industries agroalimentaires, les collectivités pour l'entretien des espaces verts et les particuliers par le biais des épiciers et GMS. Les capacités de production du site sont de 820 000 hL/an de vinaigre conditionné en bouteilles plastiques ou verre, en bidons, en IBC ou expédié en vrac pour les industriels.

L'objectif est de concevoir un projet respectant les enjeux du terrain, à savoir la présence de ronçiers en limite d'emprise et de noues sur le terrain et intégrant le respect de la réglementation ICPE et notamment la gestion du risque liés au stockage d'alcool. Le projet a donc été mené en conciliant toutes ces données. Ainsi les études faune flore et de dimensionnement des effets accidentels ont été réalisées en amont de la conception pour prise en compte dans la conception du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le planning prévisionnel du projet est un démarrage des travaux en septembre 2023 pour une durée envisagée d'environ 12 mois. Il est prévu de privilégier des entreprises locales au maximum pour la construction afin de limiter les transports. Certains équipements process nécessiteront toutefois d'avoir recours à des convois exceptionnels. Les voies d'accès au terrain sont suffisantes. Les fondations nécessaires à la construction du bâtiment et la création des ouvrages de gestion des eaux pluviales et la rétention engendreront des déblais. Une partie des déblais sera gérée à la parcelle et une partie devra être évacuée notamment les terres polluées. Selon l'étude de sol réalisée, une pollution localisée à l'arsenic a été détectée, certains échantillons relèvent également une pollution aux fluorures. En fonction de la gestion des terres, elles devront être évacuées en centre agréé, l'étude sera menée dans le cadre du terrassement par un bureau d'études spécialisé. Le volume estimé de déblais contenant de l'arsenic est à 1 555 m³.

Certaines opérations engendreront des niveaux de bruit plus importants que l'actuel environnement du terrain, mais les horaires des travaux seront adaptés et auront lieu essentiellement en période de jour et uniquement en semaine. Le projet n'est pas concerné par du déboisement.

Le planning de démarrage des travaux tiendra compte des enjeux environnementaux de la parcelle et respectera les recommandations du bureau d'études Faune Flore.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les capacités de production du site seront de 820 000 hL/an. Pour ce faire le site disposera de 4 fermenteurs pour le vinaigre d'alcool de 110 m³ et de 4 fermenteurs pour le vinaigre de vin de 40 m³. L'alcool, le cidre et le vin sont reçus en vrac et sont stockés dans des cuveries extérieures. La cuverie alcool compte 4 cuves de 120 m³, la cuverie vin 10 cuves pour 80 m³. Les fermenteurs sont remplis d'eau puis l'alimentation en alcool ou vin se fait via un réseau aérien. Le hall fermentation accueillera les équipements nécessaires au process (eau, mousse, aliments, cuves de soutirages, filtres tangentiels). Le vinaigre est ensuite stocké dans des cuves en attente de conditionnement. Le site disposera d'une cuverie extérieur accueillant 10 cuves pour un total de 200 m³ et la cuverie intérieure accueillera 30 cuves de 80 m³ et 10 foudres en bois de 20 m³. Les cuveries seront sur rétention dont une rétention dédiée pour la cuverie alcool.

Le vinaigre est ensuite repris pour conditionnement en bouteilles plastiques ou verre, bidons ou IBC. Les bouteilles plastiques seront formées sur place. Les produits conditionnés ainsi que les matières sèches pour le conditionnement seront stockés dans un hall de stockage de 3 562 m².

Le projet intègre un caisson abritant deux groupes électrogènes de 2,2 MW fonctionnant au fuel (réserve enterrée cuve double peau de 20 m³). Le groupe fonctionnera uniquement pour les essais et en cas de secours (process en continu ne pouvant être arrêté). L'alimentation électrique sera assurée par deux transformateurs à huile de 2 000 kVA installés dans une caisson REI 120 le TGBT sera également dans le caissons. Le maintien en température sera assuré par 12 compresseurs adiabatiques (dont deux en secours), d'une puissance unitaire de 650 kW, installés en toiture du bâtiment fermentation.

Les eaux usées seront gérées par une station de pré-traitement avant rejet dans le réseau public. Les eaux pluviales seront tamponnées sur le site avant rejet au réseau public. Les fermenteurs seront reliés à des laveurs de gaz permettant de condenser l'air et de capter les vapeurs d'alcool et de vinaigre. Les co-produits de l'activité sont valorisés. Le trafic est estimé à environ 25 camions/j. L'effectif sur le site sera d'environ 40 personnes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation Environnementale Unique au titre de la rubrique ICPE n°2265. Le site sera également soumis à déclaration pour les rubriques 2661, 2910 et 4755.

La construction du bâtiment est également soumise à Permis de Construire (construction d'une surface de plancher de 11 176 m²) sur la commune de Rezé et sur une emprise de 2,2 hectares.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain	22 205 m ²
Bâtiments	11 176 m ²
Voiries	4 633 m ²
Aires bétonnées et gravillonnées	1 253 m ²
Espaces verts	2 836 m ²
Parking VL	851 m ²
Bassin et noues	1 456 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Pont Saint Martin
44 400 REZE

Section BV, parcelles 304

Coordonnées géographiques¹

Long. - 1° 55' 74 " 09 Lat. 47° 15' 92 " 19

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I VALLEE ET ZONES HUMIDES DE L'ILETTE est implantée à 2,6 km à l'est du site La ZNIEFF de type II VALLEE DE LA SEVRE NANTAISE DE NANTES A CLISSON est implantée à 2,6 km à l'est du site, elle est superposée sur la ZNIEFF de type I.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche concernée par un arrêté de protection du biotope se trouve à 18 km au nord est sur les communes de Carquefou et Sucé sur Erdre
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc National de Brière se situe à 38 km au nord ouest du futur site
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de l'aéroport de Nantes a été approuvé par arrêté préfectoral du 24 septembre 2021. La terrain est recensé comme pouvant être exposé à un niveau de bruit compris entre 50 et 55 dB selon les cartes de bruit de Nantes Métropole pour la commune de Rezé
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument classé le plus proche est le Ménhir de Haute Lande à 2,3 km à l'est du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est en zone référencé milieu potentiellement humide et zone humide probable en Loire Atlantique. La parcelle est non concernée selon le diagnostic réalisé sur la parcelle.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rezé est couverte par le PPRI de l'agglomération Nantaise approuvé le 31 mars 2014. La commune dispose d'un TRI et de deux PAPI dont un est terminé. Le terrain est en dehors des zones définies dans les documents.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rezé compte un site soumis au secteur d'information des sols et 12 sites pollués. Le terrain n'est pas concerné par ces classements. Dans le cadre des aménagements, une campagne de pollution de sol a été réalisée par la société EACM. Une partie du terrain est concernée par une pollution à l'arsenic et aux fluorures. Les terres seront évacuées conformément à la réglementation lors des terrassements selon les préconisations de l'étude réalisée par un bureau d'études spécifique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors des périmètres de protection de captages. Le captage le plus proche du site est situé à 6 km au nord nord-est du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches sont situés : à 6 km au sud ouest du terrain "Lac de Grandlieu" est à 6 km au nord nord est du terrain "La Place Melinet".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 4,5 km au nord est du site, c'est l'Estuaire de la Loire.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à 5 km au sud ouest du terrain, c'est le Lac de Grandlieu et ses Abords.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau se fera par le réseau d'eau potable de Nantes Métropole. La majorité de la consommation est utilisée en tant que matière première dans la composition du vinaigre. Les autres postes seront pour les opérations de nettoyage et pour les sanitaires. La consommation en eau potable pour le site est estimée à 200 m3/j sur 365 jours par an. La majorité de l'eau étant consommée pour la production.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de drainage et n'est pas de nature à modifier les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un équilibre déblai-remblai sera privilégié au maximum. La déclivité naturelle du terrain, la création de réserve d'eau incendie et des bassins de gestion des eaux de pluie engendreront des déblais gérés préférentiellement sur le site. A ce stade des études, il est trop tôt pour se positionner sur les volumes engendrés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera construit avec des matériaux habituels de construction (béton, métal ...) Il n'est pas prévu de faire des apports de matériaux de remblais sur le terrain.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain a fait l'objet d'un diagnostic écologique par la société THEMA Environnement, un dernier passage doit être réalisé en octobre. Le projet a été mené en respectant la méthode ERC. Ainsi les ronciers présents en limite de propriété et la noue située en limite nord ont été conservés. Des mesures complémentaires comme la création d'une mare ont également été intégrées au projet. La synthèse de l'étude à ce stade des investigations est présentée en annexe n°7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 4,5 km au nord ouest c'est l'estuaire de la Loire FR5210103. (La carte de localisation est jointe en annexe n°6). Le terrain ne présente pas de lien avec la Natura 2000 et le projet n'aura pas d'impact direct sur la zone compte-tenu de son implantation et de l'absence de lien direct.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle a fait l'objet d'un diagnostic zones humides. Aucune zone humide n'est recensée sur le site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est situé en bordure d'zone d'activité. Le terrain a été précédemment occupé par les serres BODIGUEL puis occupé par des gens du voyage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par des risques technologiques. Il existe quelques ICPE sur la commune de Rezé dont le MIN situé en face du futur site mais ces installations ne sont pas à l'origine de risques technologiques pouvant avoir un impact sur le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet n'est pas concerné par des risques naturels : pas de zone inondable, de zone de mouvements de terrain, zone classée niveau 3 au niveau de la sismicité.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les fermenteurs seront raccordés à un laveur de vapeur permettant de condenser l'air et de capter les vapeurs d'alcool et de vinaigre. Un laveur permet de récupérer 99,5 % de l'acide acétique émis par le fermenteur. Ceci permet ainsi de ne pas avoir de rejet à l'atmosphère, et de ce fait de ne pas engendrer d'odeur vers l'extérieur et de recycler une partie de la matière première. Le site n'est pas impacté par des risques sanitaires
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic du site est estimé à 25 camions/jour liés à la réception du vin et de l'alcool et aux expéditions du vinaigre. Ce trafic peut être largement pris en charge par la D 85 et la N 844. Le trafic du site représente moins de 1 % du trafic sur ces axes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le process de fermentation n'est pas à l'origine de bruit. Le projet nécessite des installations techniques en support au process. Le transformateur et le groupe électrogène seront dans des caissons REI 120 isolés et les compresseurs adiabatiques seront situés en toiture derrière l'acrotère.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les fermenteurs seront raccordés à un laveur d'air permettant de condenser et de capter les vapeurs d'alcool et de vinaigre. Les laveurs permettent de limiter les rejets atmosphériques et les dégagements d'odeur.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les environs du site ne sont pas à l'origine de nuisances olfactives
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité ne sera pas à l'origine de vibration. <input type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules sources lumineuses extérieures seront les luminaires de sécurité sur les voiries et les zones de stationnement extérieures. Ces derniers seront éteints en dehors des heures de fonctionnement du site. Il n'y aura pas d'enseigne lumineuse en façade.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les abords du terrain ne sont pas concernés par des enseignes lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fermenteurs seront raccordés à un laveur d'air permettant de condenser l'air et de capter les vapeurs d'alcool et de vinaigre.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux seront collectées vers le bassin de rétention des eaux d'extinction incendie qui a également pour fonction de réguler les eaux pluviales avant raccordement sur le réseau public au débit de 3 l/s. Le dimensionnement du bassin de tamponnement a été fait sur plusieurs occurrences de pluie, le volume nécessaire est inférieur au volume de rétention des eaux d'extinction de 1675 m ³ . Les eaux pluviales transiteront par un séparateur HC. Les eaux pluviales du parking VL seront infiltrées par une chaussée drainante.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les filtres tangentiels sont nettoyés à l'eau. La consommation pour les opérations de lavage est estimée à 20 m ³ /jour. Les eaux de lavage des filtres sont collectées par le réseau interne vers la station de pré-traitement du site permettant un pré traitement avant rejet sur le réseau public. Une convention de déversement sera signée avec le gestionnaire de la station.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le process de fermentation ne génère pas de déchets. Après soutirage, le vinaigre est filtré dans des filtres tangentiels, le résidu de filtration passe à travers un filtre tangentiel céramique permettant d'augmenter la filtration. Les concentrats sont valorisés en filière animale ou méthanisation. Les boues de la station seront épandues. Les filières des sites actuels ne seront pas modifiées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet fera l'objet d'un traitement architectural soigné avec une intégration paysagère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le déplacement des sites de Nantes a été volontairement fait dans la périphérie de Nantes afin de conserver le personnel acutellement en poste. La parcelle étant en zone d'activité, le projet ne soustraira pas de surfaces agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'implante sur un terrain en zone d'activités, où l'activité voisine est l'exploitation du MIN de Nantes. Les autres établissements sont plus éloignés.
 Les activités du site communes aux autres activités seront le trafic qui viendra s'intégrer dans un trafic existant de la route départementale et du périphérique Nantais. Les infrastructures existantes sont suffisamment adaptées pour accueillir le trafic du site.
 Les autres impacts liés au fonctionnement du site CAROFF seront limités au-delà des limites de propriété de celle-ci et en tout état de cause, ne se cumuleront pas à d'autres impacts.
 Les eaux usées industrielles (à hauteur d'environ 20 m3/j) seront raccordées au réseau communal. Elles seront prétraitées sur le site et pourront être prises en charge par la station de traitement, le rejet fera l'objet d'une convention de déversement.
 Les eaux pluviales de voiries seront tamponnées dans le bassin de rétention des eaux d'extinction incendie avant raccordement sur le réseau public.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La parcelle a fait l'objet d'un diagnostic faune flore, zones humides. L'aménagement du projet a été réalisé, sur la base des conclusions de ce diagnostic, dans le principe de la séquence Eviter-Réduire-Compenser. Ainsi afin de tenir compte des caractéristiques du terrain, les mesures suivantes ont été retenues : maintien des ronciers en limite de propriété, préservation de la noue en limite nord est de la parcelle, aménagement de pierriers à reptiles.

L'activité de production est consommatrice d'eau en tant que matière première, les rejets en eaux usées sont limités aux eaux de nettoyage. Les eaux usées seront prétraitées sur le site avant raccordement sur le réseau public.

Les eaux pluviales transiteront pas un séparateur HC après le bassin de tamponnement. Les eaux pluviales du parking VL seront infiltrées par le biais d'une chaussée drainante.

Les fermenteurs seront raccordés à des laveurs d'air permettant de diminuer la concentration en acide acétique.

Les cuveries seront sur rétention. Les eaux d'extinction incendie seront collectées dans un bassin de rétention.

Le process génère très peu de déchets. Le trafic du site sera de 25 camions/jour et 40 véhicules légers, il sera absorbé dans le trafic de la D85. Le projet fera l'objet d'un aménagement paysager permettant de garantir l'insertion du site dans son environnement. Le bâtiment sera isolé pour limiter la consommation énergétique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permet de répondre à un déplacement de l'activité CAROFF et au regroupement des trois sites actuels vers un site reprenant l'ensemble des activités dans une zone dédiée aux activités industrielles.

Le site est soumis à autorisation au titre des ICPE, un dossier d'Autorisation Environnementale sera déposé. L'activité fermentation n'est pas régie par un arrêté spécifique de prescriptions, cette activité n'est pas génératrice d'impact environnementaux significatifs, les principaux impacts ont été pris en compte dans la conception des installations (gestion des eaux usées, filtration sur filtres tangentiels, laveur d'air, rétention, protection incendie). Le terrain présentant une sensibilité environnementale, le projet a été travaillé dans le respect de la séquence ERC. Le dossier d'AE contiendra les mesures de compensation proposées dans le cadre des aménagements.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : synthèse de l'étude écologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Reims

le, 04 / 10 / 2022

Signature



